

Renforcer la cocréation de connaissances dans le conseil agricole pour mieux accompagner les transitions agroécologiques au Niger



Une réflexion collective de :

Aissa Kimba, Christophe Rigourd, Habi Ibrahim, Hima Mounkaila, Patrick Delmas, Souleymane Ousmane.

Juin 2024

Financement :



Consortium ACOTAF :



Partenaire au Niger :



ACOTAF – Renforcer le Conseil Agricole pour accompagner les transitions agroécologiques des agricultures familiales en Afrique sub-saharienne.

ACOTAF est un projet de recherche-action visant à appuyer la gestion des connaissances et renforcer les capacités des acteurs·trices pour un renouvellement du Conseil Agricole au bénéfice des transitions agroécologiques en Afrique sub-saharienne.

ACOTAF intervient dans cinq pays : Niger, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Guinée.

ACOTAF est mis en œuvre par un consortium réunissant le CIRAD, l'Iram, l'Inter-Réseaux Développement Rural et le RESCAR AOC. Il s'appuie sur des structures d'accompagnement dans chacun des pays. Au Niger les activités d'ACOTAF sont mises en œuvre par le RECA.

ACOTAF est financé par le Ministère (français) de l'Europe et des affaires étrangères.

Cette étude a été pilotée par l'Iram et le RECA pour le compte du consortium ACOTAF.

Les personnes suivantes ont contribué à cette étude : Aissa Kimba (responsable e-extension RECA), Christophe Rigourd (agroéconomiste, consultant associé à l'Iram), Habi Ibrahim (conseiller CIAPA centre d'information et d'accompagnement des promoteurs agricoles au RECA & point focal agroécologie au RECA), Hima Mounkaila (Secrétaire général de la CRA de Dosso), Patrick Delmas (Assistant technique RECA), Souleymane Ousmane (conseiller agricole, producteur bio, RECA & FASAM).

Les photos sont du RECA et de Nariindu (Karkara-Iram)

Table des matières

Table des matières	3
Liste des sigles	5
Résumé exécutif	6
Constats initiaux et questions de recherche pour ACOTAF	9
Méthodologie de travail.....	11
Concept de référence	11
Démarche	12
Inventaire et analyse des espaces et expériences de cocréation de connaissances au Niger	13
Expériences et pratiques de cocréation de connaissances du RECA	13
Quelques expériences et pratiques de cocréation de connaissances au sein du SNCA	17
Pourquoi la cocréation de connaissances est-elle si difficile dans le SNCA?	28
Conclusions pour renforcer la cocréation de connaissances dans le SNCA.....	30
ANNEXE 1 : définition des 13 principes de l'agroécologie	32
ANNEXE 2 : Analyses complémentaires sur les liens recherche-conseil.....	34

« Je pourrais convoquer ici le paradoxe de toute quête de connaissances : plus on découvre un fragment du monde, mieux nous apparaît l'immensité de l'inconnue et de notre ignorance, ... »

Mohamed Mbougar Sarr, *La plus secrète mémoire des hommes*, prix Goncourt 2021.

Liste des sigles

ACOTAF :	Projet Renforcer le Conseil Agricole pour accompagner les transitions agroécologiques des agricultures familiales en Afrique sub-saharienne
ANFO	Association Nationale des Coopératives des Professionnels de la Filière Oignon
APCA	Agence de Promotion du Conseil Agricole
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
CEP	Champ Ecole Paysan
CEAP	Champ école agropastoral
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNRA	Comité National de Recherche Agricole
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CSAM/HLPE	Comité de la sécurité alimentaire mondiale / Groupe d'expert de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
FCMN Niya	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger
FUCOPRI	Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de riz du Niger
FUGPN Mooriben	Fédération des Unions de Groupements Paysans du Niger - Mooriben
GAJEL	Groupement d'Action culturelle et de développement des Jeunes Eleveurs
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
Iram	Institut de recherches et d'application des méthodes du développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MESRI	Ministère de l'Education Supérieure, de la Recherche et de l'Innovation
MMD	Mata Masu Dubara
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPEL	Organisation professionnelle d'éleveurs
PromAP	Projet d'appui à l'Agriculture Productive
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger
SFR RACINE	Structure Fédérative de Recherches « Résilience des Agroécosystèmes face au Climat et Intensification Ecologique au Sahel »
SNCA	Système National de Conseil Agricole
SNRA	Système National de Recherche Agricole

Résumé exécutif

Justification

Parmi les 13 principes de l'agroécologie, **les acteurs du conseil agricole au Niger se montrent très peu sensibles au principe de cocréation de connaissances** - il arrive en 11^{ème} position sur 13 selon un scoring ACOTAF. **Cela devrait nous interpeller** car c'est le principe le plus directement relié aux démarches de conseil agricole. C'est en grande partie lié à la forte prégnance des démarches de transfert de technologie, mais pas que.

Méthodologie

Pour mieux comprendre cette faible sensibilité au principe de cocréation de connaissances, le RECA et l'Iram ont conduit, dans le cadre d'ACOTAF, un travail de capitalisation transversale sur ce sujet. Ce travail apporte des réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la place de la cocréation de connaissances au sein du SNCA du Niger ?
- Qu'est-ce qui limite la cocréation de connaissances au sein du SNCA ? et qu'est-ce qui la favorise ?
- Quelles recommandations peut-on formuler pour renforcer la cocréation de connaissances dans le SNCA du Niger ?

Capitalisation d'expériences de cocréation de connaissances du RECA

Dans le cadre d'ACOTAF, le RECA a mobilisé un panel de pratiques de gestion de connaissances pour capitaliser des connaissances sur l'agroécologie et le conseil agricole, les mettre en débat, les objectiver, les contextualiser. Les pratiques suivantes, dont certaines étaient habituelles au RECA et d'autres sont plus récentes, contribuent, d'une façon ou d'une autre, à la cocréation de connaissances en Agriculture :

- Pratique 1 : Le RECA conduit régulièrement des visites de terrain pour mieux connaître les pratiques paysannes, les comprendre, les reconnaître.
- Pratique 2 : Le RECA travaillant dans différents contextes des 8 régions du Niger adopte une démarche qui s'apparente à de l'agriculture comparée : cette démarche d'agriculture comparée permet de mieux contextualiser et décontextualiser les pratiques paysannes et ainsi de mieux comprendre leur rationalité.
- Pratique 3 : Des groupes WhatsApp sont mis en place. Ce sont des espaces d'échanges de connaissances entre paysans et entre paysans et conseillers (essentiellement sous formes d'audios, de vidéos, de photos). Ces groupes WhatsApp et le télé-conseil permettent au RECA d'identifier des sujets d'intérêt pour les paysans, sujets qui seront alors travaillés par les équipes du RECA et des CRA, souvent en lien avec la recherche.
- Pratique 4 : Le RECA rédige régulièrement des notes de synthèses pour partager des connaissances.
- Pratique 5 : Le RECA met en ligne de façon systématique des informations qu'il produit, ou qu'il relaie.
- Pratique 6 : Une nouvelle pratique d'échange de connaissances et de cocréation de connaissances au travers de focus groupes a été mise en place dans le cadre d'ACOTAF et s'est révélée très productive.
- Pratique 7 : Le RECA conduit des enquêtes téléphoniques ciblées pour collecter de façon efficiente des données de terrain.

Capitalisation d'expériences et pratiques de cocréation de connaissances au sein du SNCA

Un message clé doit être retenu : bien que la cocréation de connaissances concerne avant tout les paysans sur le terrain (interaction paysan-paysan), les dispositifs de conseil (interaction paysan-conseiller) et le lien recherche-conseil (interaction paysan-chercheur-conseiller), cette étude montre qu'elle touche en fait tous les éléments d'un SNCA.

Ce rapport a donc tenté d'inventorier des expériences et pratiques de cocréation de connaissances aux différents niveaux du SNCA.

- Au niveau des producteurs : Le Niger dispose d'un important mouvement paysan et ces OP sont un espace de partage et de cocréation de connaissances entre producteurs et productrices. D'autres espaces plus diffus existent aussi tels que les groupements MMD, les Clubs Dimitra, les tontines, les groupes WhatsApp, etc. Enfin les producteurs échangent aussi entre eux dans leurs champs.
- Au niveau des dispositifs de conseil : ACOTAF a réalisé une étude spécifique sur les champs écoles paysans et a analysé leur sensibilité à l'agroécologie (cf. rapport spécifique¹). Cette étude souligne des éléments favorables à la cocréation de connaissances dans les champs écoles (intervention reposant sur un diagnostic partagé par exemple), ainsi que des éléments moins favorables (durée trop courte des champs école, faible place laissée à l'innovation paysanne).
- Au niveau du lien recherche-conseil : Les partenariats OP-recherche, les différents types de plateformes d'innovation, la présence d'Universités en régions, etc. sont favorables à la cocréation de connaissances entre producteurs et chercheurs. En revanche la logique des projets courts et peu flexibles, ou les publications de chercheurs nigériens en anglais, ne favorisent pas la cocréation de connaissances entre chercheurs, paysans et conseillers.
- Au niveau de la veille et de l'information sur le SNCA : L'existence du site internet du RECA et de la bibliothèque numérique (Duddal) sont des outils qui favorisent le partage et la cocréation de connaissances entre acteurs du SNCA.
- Au niveau de la gouvernance du SNCA et du CNRA : La gouvernance mixte/paritaire du SNCA est en principe favorable au partage de connaissances, mais est peu opérationnelle à ce stade. La non-représentation de la profession agricole au niveau de la gouvernance du CNRA est en revanche moins favorable (mais la profession est bien représentée au conseil d'administration de l'INRAN).
- Au niveau du suivi-évaluation du SNCA : Le fait que le suivi d'activités domine les dispositifs de suivi-évaluation et la faiblesse de la capitalisation ne favorisent pas la cocréation de connaissances au sein du SNCA.

Pourquoi la cocréation de connaissances est-elle difficile dans le SNCA ?

Les causes sont de natures diverses.

Le faible niveau d'alphabétisation des producteurs et productrices est une cause importante (qui limite les processus d'apprentissage, qui limite les approches plus scientifiques). Le réflexe de garder une connaissance pour soi (enjeu de pouvoir, de renommée, de concurrence) limite le partage et la cocréation de connaissances. Un double problème de posture de la part des conseillers (qui se positionnent parfois trop en « sachant ») et des

¹ Renforcer les champs écoles paysans pour un meilleur accompagnement des transitions agroécologiques au Niger / <https://reca-niger.org/spip.php?article1921>

producteurs et productrices (qui ne se sentent pas assez confiants/légitimes face à un savoir exogène) doit être résolu. Les acteurs du conseil accordent trop peu d'importance aux pratiques paysannes dont ils ne comprennent pas toujours la rationalité. Enfin la logique projets (court terme et peu flexible) n'est pas favorable à la cocréation de connaissances qui exige du temps.

Quelles pistes pour renforcer la cocréation de connaissances dans le SNCA ?

Au niveau des producteurs et productrices, **l'alphabétisation fonctionnelle** devrait être encouragée car c'est souvent le socle pour entrer dans les processus d'apprentissage. **Favoriser la convergence des mouvements paysans, agroécologique et féminin** serait aussi une bonne piste car les paysans se sentiraient alors plus légitimes à faire reconnaître leurs savoirs et à coconstruire des innovations favorables aux transitions agroécologiques. Enfin il est urgent de **s'intéresser aux pratiques et savoirs féminins** (cf. le rapport ACOTAF sur ce sujet).

Au niveau des dispositifs de conseil, il faut **rompre avec la démarche de transfert de technologies, démarche adaptée seulement dans certains cas, mais qui ne permettra pas de coconstruire des innovations. Des améliorations de la démarche des champs écoles paysans** sont aussi souhaitables (allonger la durée par exemple) (cf. le rapport spécifique sur ce sujet qui formule plusieurs recommandations pour faire des champs écoles de meilleurs outils d'accompagnement des transitions agroécologiques) et encourager les partenariats OP-recherche portés par les OP.

Au niveau des fonctions support des changements sont aussi nécessaires : **La pleine opérationnalisation de l'APCA, dans l'esprit initial du SNCA**, devrait justement permettre que ce principe de cocréation de connaissances soit pris en compte à tous les niveaux du SNCA.

Ce rapport constitue une première réflexion sur ce sujet. Il serait important que l'APCA, le RECA, la recherche, les OP poursuivent ensemble la réflexion pour **affirmer la cocréation de connaissances comme principe fondamental d'un conseil agricole sensible à l'agroécologie.**

Constats initiaux et questions de recherche pour ACOTAF

La cocréation de connaissances est l'un des 13 principes de l'agroécologie selon le HLPE² (2019) (cf. encadré 1 pour la liste des 13 principes et l'annexe 1 pour la définition des 13 principes).

Selon le HLPE, le principe de cocréation de connaissances signifie **renforcer la cocréation et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs**. Cela peut prendre plusieurs formes : facilitation des échanges et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs expériences, facilitation de la participation des producteurs à la planification et la gestion des activités de recherche, etc.

Or l'étude ACOTAF de 2021 conduite au Niger révèle que **ce principe de cocréation de connaissances est l'un des principes auquel les acteurs du conseil agricole sont le moins sensible**. Son score de sensibilité le place en effet en 11ème rang de sensibilité sur les 13 principes. Les acteurs du conseil agricole sont bien plus sensibles aux principes techniques de recyclage, réduction des intrants et santé du sol, l'agroécologie étant bien souvent réduite à l'utilisation de compost et de biopesticides par ces acteurs.

La très faible sensibilité des acteurs du conseil au principe de cocréation de connaissances doit nous interpeller. Ce principe est en effet le principe le plus directement connecté aux démarches de conseil, les autres étant plutôt liés aux messages du conseil³.

Plusieurs causes peuvent expliquer cette faible sensibilité au principe de cocréation de connaissances.

Avant tout, l'étude ACOTAF de 2021 révèle que **le conseil agricole reste dominé par la vulgarisation technique de thèmes isolés à la parcelle ou au troupeau**. La vulgarisation étant entendue ici comme le transfert de technologies d'un « sachant » vers un « moins-sachant ». Or si la vulgarisation technique reste nécessaire, ce ne devrait être qu'une démarche adaptée à certaines situations au sein d'un ensemble bien plus vaste de démarches (conseil à l'exploitation familiale, conseil de gestion aux OP, co-innovation au sein d'un champ école paysan, etc.). Cette forte prégnance de la vulgarisation est certainement un héritage du passé (mais que l'on retrouve encore dans la formation agricole).

1. Recyclage
2. Réduction des intrants chimiques importés.
3. Santé du sol.
4. Santé et bien-être des animaux.
5. Biodiversité.
6. Synergies (entre activités productives et entre éléments de l'agrosystème)
7. Diversification économique.
8. Cocréation des connaissances.
9. Valeurs sociales et types d'alimentation.
10. Équité.
11. Connectivité producteurs / consommateurs
12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles.
13. Participation.

Encadré 1 : les 13 principes de l'agroécologie selon le HLPE (2019)

² Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) est un organisme indépendant qui fournit des conseils et des orientations scientifiques au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur un large éventail de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le HLPE est composé de 27 experts de renommée internationale issus de diverses disciplines, notamment l'agriculture, la nutrition, l'économie, la sociologie et les sciences de l'environnement.

³ Les principes de participation et d'équité sont également liés aux démarches de conseil, mais sont aussi plus généraux.

Les webinaires organisés par ACOTAF en 2022 et 2023 ont également révélé **la persistance d'un malentendu : le conseil agricole est encore trop souvent compris comme « donner des conseils aux producteurs »**, bref du transfert de connaissances d'un « sachant » vers un « moins sachant », bref de la vulgarisation.

ACOTAF appelle à une double rupture : rupture en termes de modèle d'agriculture promue et rupture en termes de démarche de conseil agricole. En effet, si les démarches de conseil restent inadaptées, on fait face à un **double risque : d'une part décourager les producteurs et productrices à s'engager dans des transitions agroécologiques, et d'autre part, détourner ces mêmes producteurs et productrices du conseil agricole** qui n'y verraient qu'une perte de temps.

Fort de ces constats, ACOTAF a exploré au Niger les questions suivantes qui sont traitées dans le présent rapport :

- Quelle est la place de la cocréation de connaissances au sein du SNCA du Niger ? Ou en d'autres termes, quelles expériences plus ou moins abouties de cocréation de connaissances en Agriculture peut-on inventorier au Niger ?
- Qu'est-ce qui limite la cocréation de connaissances au sein du SNCA ? et qu'est-ce qui la favorise ?
- Quelles recommandations peut-on formuler pour renforcer la cocréation de connaissances dans le SNCA du Niger ?

Méthodologie de travail

Cette note est rédigée dans le cadre du projet ACOTAF - Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques des agricultures familiales en Afrique subsaharienne⁴.

Concept de référence

L'étude mobilise le concept de système national de conseil agricole (SNCA) schématisé ci-dessous.

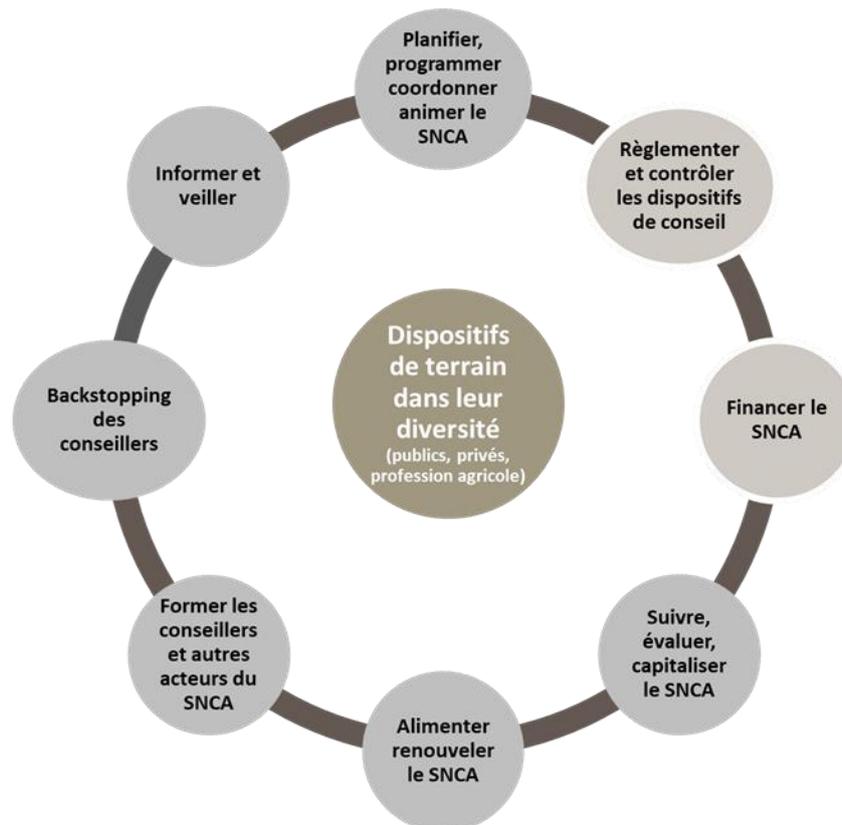


Figure 1: Le système national de conseil agricole (Source: adapté de HC3N 2017).

Le Système National de Conseil Agricole est défini par l'ensemble des **dispositifs de conseil de terrain** gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics, privés et de la profession agricole, auquel s'ajoutent des **fonctions supports du système** : coordination des dispositifs de conseil et organisation des appuis, animation de réseaux d'échanges, développement d'une ingénierie de financement et gestion des fonds dédiés au conseil, suivi-évaluation en vue de capitaliser et de tirer des leçons des expériences de terrain, renouvellement du SNCA (renouveler les messages, les démarches, les outils), par des recherches sur le sujet, formation des agents, informations et conduite d'une veille (Rigourd et Dugué, 2019)⁵.

⁴ Différentes publications du projet sont accessibles sur les sites site du RECA, de DUDDAL, du RESCAR-AOC, et de l'Inter-Réseaux Développement rural.

⁵ A noter que ce concept et cette définition se basent sur des travaux conduits au Niger en 2016-2017 par le HC3N pour la formulation de son SNCA. Le HC3N définit le SNCA comme l'ensemble des dispositifs de conseil de terrain gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics et privés, auquel s'ajoutent les dispositifs transversaux chargés de coordonner les activités, de faire le lien recherche développement, d'élaborer les

Notons que cette définition se base justement sur le concept élaboré et adopté au Niger en 2017 par le HC3N.

Démarche

Ce travail sur la cocréation de connaissances dans le conseil agricole est un travail de capitalisation transversale :

- **Il capitalise les résultats d'un panel d'experts conduit lors de l'étude de démarrage d'ACOTAF en 2021** : Un outil de scoring a été utilisé afin d'apprécier la sensibilité de plusieurs types⁶ de dispositifs de conseil agricole aux 13 principes de l'agroécologie. La question suivante était posée au panel d'experts pour chaque type de dispositifs de conseil et pour chacun des 13 principes de l'agroécologie. *A quel point êtes-vous d'accord que le dispositif de conseil est sensible aux principes de l'agroécologie ?* La question était posée pour chacun des 13 principes pour plusieurs types de dispositifs de conseil. Les scores ont été agrégés par principe.
- **Il capitalise un travail conduit par l'APCA en juin 2021 sur le lien recherche-conseil** : appréciation de l'état du lien recherche-conseil, dialogue sectoriel sur cette appréciation, formulation de propositions pour renforcer ce lien. Au cours de ce travail les acteurs suivants ont été interrogés sur les liens recherche-conseil : SP CNRA, INRAN (Direction scientifique et 5 responsables de départements), Fac Agro Niamey, MESRI (Direction scientifique), SFR Racine, CIRAD, IRD. De plus un focus groupe a été organisé avec 7 OPA/OPEL (CAPAN, FCMN Nyia, FUGPN Mooriben, AREN, GAJEL, ANFO, FUCOPRI). Une journée de dialogue sectoriel a réuni les 7 OPA/OPEL mentionnées ci-avant, le RECA, l'INRAN, Agrhymet, le CIRAD, la SFR Racine, des représentants des Directions générales des Ministères de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de l'hydraulique, de la recherche, le FISAN (facilité 3) et le PromAP. La rencontre a été ouverte par le SG de l'agriculture.
- **Il inventorie, analyse et capitalise les pratiques du RECA** en matière de cocréation de connaissances.
- **Il fait des liens avec les autres travaux ACOTAF** conduits sur (i) les champs écoles paysans, (ii) la place des femmes en agroécologie et dans le conseil agricole et (iii) les enjeux de transition phytosanitaires. NB : un rapport est disponible sur chacun de ces sujets.

Peu d'acteurs capitalisent leurs démarches de conseil, leurs démarches de gestion de connaissances et de cocréation de connaissances. En l'absence de ces capitalisations et de partage d'informations, ce rapport n'est donc pas exhaustif sur le sujet. Disons qu'il s'agit plutôt d'une première exploration pratique de ce sujet. Espérons qu'il suscite un intérêt pour faire évoluer les démarches de conseil : ne pas se limiter au transfert de technologies, mais faciliter la co-construction de connaissances par les producteurs et productrices, ainsi que la co-construction de connaissances entre producteurs-chercheurs-conseillers.

contenus techniques et les méthodes d'intervention et de réaliser des études de capitalisation. Le SNCA n'est donc pas une structure unique mais un réseau d'institutions et d'acteurs œuvrant tous pour le renforcement des capacités des producteurs/productrices et de leurs organisations professionnelles.

⁶ Ministère, Office d'aménagement, OP, ONG, entreprise privée.

Inventaire et analyse des espaces et expériences de cocréation de connaissances au Niger

Expériences et pratiques de cocréation de connaissances du RECA

Le RECA a mis en œuvre les activités ACOTAF au Niger de 2021 à 2024 dans le cadre d'un contrat avec le CIRAD et avec des appuis de l'Iram. Il a ainsi mobilisé un panel de pratiques de gestion de connaissances pour capitaliser des connaissances sur l'agroécologie et le conseil agricole, les mettre en débat, les objectiver, les contextualiser. Ces pratiques, dont certaines étaient habituelles au RECA et d'autres plus récentes, sont décrites ici. Il s'agit de pratiques de gestion de connaissances qui contribuent, d'une façon ou d'une autre, à la cocréation de connaissances en Agriculture.

Pratique 1: Des visites de terrain comme base de la connaissance des pratiques paysannes, de leur compréhension et de leur reconnaissance

Bien qu'étant un réseau national, donc potentiellement moins connecté au terrain que des structures plus locales, les équipes du RECA réalisent très régulièrement des visites de terrain sur des sites en périphérie de Niamey (souvent les week-ends, donc hors temps de travail officiel) et en régions (lors de missions). Les équipes des CRA sont, elles-aussi, fréquemment sur le terrain, mais c'est somme toute plus logique puisqu'il s'agit de structures de proximité des paysans.

En termes de cocréation de connaissances, ces visites de terrain ont plusieurs avantages :

- Elles contribuent à la formation continue des équipes techniques RECA/CRA et à en faire de vrais agronomes de terrain ;
- Elles permettent de documenter les pratiques paysannes et les pratiques de conseil, photos à l'appui ;
- Elles permettent d'interroger et de comprendre les rationalités de ces pratiques (comprendre la rationalité paysanne et expliquer ces pratiques) ;
- Le cas échéant les équipes du RECA et des CRA en profitent pour exercer leur rôle de conseil lors de ces visites. Ces visites rendent ainsi les agents des CRA/RECA plus légitimes aux yeux des paysans ;
- Elles permettent aussi de mieux comprendre le rôle des acteurs d'accompagnement (en particulier les dispositifs de conseil).

Dans le cadre du projet ACOTAF plusieurs missions de terrain ont ainsi été organisées pour analyser et capitaliser les pratiques paysannes en agroécologie. Ces visites ont, par exemple, permis d'identifier et caractériser le « maraîchage au féminin », de mettre en évidence la stratégie globale de gestion de la fertilité des sols de l'Union de Gobéri, de montrer l'existence de fermes entrepreneuriales en transition



Photo 1 : Visite de terrain du RECA dans le cadre du test du conseil de gestion aux éleveurs en 2018 (Photo : Nariindu)

agroécologique (ferme de Tadis III), d'identifier un outil manuel développé pour lutter contre le cyperus, une adventice redoutable et redoutée des producteurs, etc.

Ces visites donnent souvent lieu à la rédaction de notes de synthèse illustrées de photos.

Pratique 2 : Une démarche d'agriculture comparée

Le RECA intervient régulièrement dans les 8 régions du pays, en lien avec les CRA ou des OP locales. Il peut ainsi faire des observations de terrain dans des contextes variés. Il peut contextualiser ses analyses et aussi les décontextualiser. La comparaison de pratiques entre régions, en expliquant le pourquoi de similitudes ou de différences, s'apparente à une démarche d'agriculture comparée.

Pratique 3 : télé-conseil et groupes WhatsApp - lieu d'échange de connaissances et d'identification de sujets à creuser

Les conseillers des CRA et du RECA appartiennent à des groupes WhatsApp de conseillers et aussi à des groupes réunissant des producteurs d'une même région. Les groupes de producteurs fonctionnent par envois de vocaux. Si, au départ, ces groupes ont été mis en place pour « envoyer » des informations et des conseils aux producteurs, ils ont rapidement été appropriés par les producteurs et sont devenus des lieux d'échanges, demandes d'informations et de conseils de producteurs à producteurs : mode question / réponse avec beaucoup de partage de photos et aussi de vidéos. Lorsqu'un sujet génère beaucoup d'échanges, le RECA considère qu'il y a là un sujet à creuser et à partager. Les avis et photos partagés sont capitalisés, des informations complémentaires peuvent être recherchées dans la documentation ou auprès de la recherche, et des notes de synthèse sont alors produites et partagées (sur le groupe WhatsApp, sur le site web du RECA et autres outils).

Il en est de même avec le télé-conseil : si un sujet devient fréquent lors des appels, ce sujet est exploré davantage par les conseillers, souvent en lien avec la recherche, et le RECA produit des contenus qui seront partagés par différents canaux (radios, groupes WhatsApp, serveur vocal, etc.).

Cependant, les femmes sont très peu actives sur ces groupes WhatsApp et auprès du centre d'appel, leur inclusion numérique et téléphonique étant bien plus faible que celle des hommes. L'ANSI (RN/ANSI/PVI, 2022) estime qu'au Niger le taux de pénétration du haut débit mobile⁷ est de 19.3% chez les femmes contre 53.4% sur l'ensemble de la population, mais ce



Photo 2: Télé-conseiller (Photo : RECA)

⁷ Pourcentage de la population utilisant l'Internet haut débit mobile, 3G et plus (nombre de personnes utilisant l'internet avec la connexion 3G et plus sur au moins une carte SIM, sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus).

taux est bien plus faible chez les femmes rurales. Pour de nombreux indicateurs⁸ l'inclusion numérique des femmes est très inférieure à celle des hommes, souvent dans un rapport de 1 à 2, voire 1 à 3. Le RECA estime que seulement 1-2% des appels effectués aux centres d'appel (télé-conseil) sont effectués par des femmes. Elles sont un peu plus nombreuses à utiliser les services du serveur vocal - 17% des appels sur le serveur vocal sont effectués par des femmes - mais restent très minoritaires. Cette pratique de gestion de connaissances concerne donc essentiellement les hommes.

Pratique 4 : Rédaction de notes de synthèses pour partager des connaissances

Des notes techniques sont très régulièrement produites par les CRA et le RECA et mises en ligne sur le site du RECA et diffusées dans les groupes WhatsApp : notes courtes de quelques pages, reposant sur des observations de terrain, toujours illustrées de photos (le plus souvent prises sur le terrain au Niger), se voulant opérationnelles (concrètes, langage simple), rédigées par des conseillers des CRA/RECA (qui sont d'ailleurs cités nommément), relues par le RECA, plutôt à destination des conseillers et opérateurs de développement (elles sont le plus souvent rédigées en français mais certaines sont traduites en langues). Ces notes sont fréquemment travaillées avec des chercheurs nigériens de l'INRAN ou des universités qui sont également cités comme auteurs.

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) et partenaires



Mars 2018

Tsutsar masara da ake cema da turanci : *Spodoptera frugiperda*

A shekara ta 2016, wata sabuwar tsutsa ta bayana a kasar africa, wanan tsutsar ta mamaye kasashen africa da dama kamar su nigeria, benin, togo, africa ta kudu da sauran su ; tsutsar masara *spodoptera frugiperda* tayi banna sosai a cikin gonankan masara.



Wannan tsutsar masara ana ce mata *spodoptera frugiperda* a turance, an ganota ne a karon farko jikin masara a garin torrodi da maradi shekara ta 2016 ; tun daga wanan lokaci sai ta bazu a dukan fadin kasa.

Abun al'ajabi wanan tsutsar bata tsaya ga masara kadai ba, a lokacin daminar bara a garin maradi da torodi ta apkama gonankan hatsi inda tayi bana sosai ; wanan tsutsa dai babbar matsala ce ga hatsi da dawa, ya kamata manoma su nemi saninta don su yaketa.

Photo 3 : Exemple de note de synthèse produite en langue (Source : site internet du RECA)

Pratique 5 : mise en ligne systématique d'information et culture du partage de connaissances

Le site internet du RECA www.reca-niger.org est une référence en Afrique de l'Ouest. Il contient plus de 1 200 références, produites par le RECA, les CRA et d'autres acteurs du secteur. Il est régulièrement actualisé (de nouvelles publications y sont ajoutées chaque semaine) et est donc un site vivant. Ce site a été créé pour partager des informations et des connaissances qui sinon resteraient dans les ordinateurs des partenaires du développement...

A noter que le RECA contribue activement à la mise en place de la bibliothèque numérique du Niger www.duddal.org et fourni de nombreuses références à cette bibliothèque virtuelle.

⁸ Indicateurs étudiés : possession de carte SIM avec compte argent mobile, usage de carte SIM avec compte argent mobile,

Le RECA est un des organismes qui contribue à la cocréation, à leur partage mais aussi aux partages des connaissances d'autres structures et institutions.

Pratique 6 : « Les focus groupes ACOTAF » : une nouvelle pratique d'échange de connaissances et de cocréation de connaissances

Les réunions ou ateliers sont fréquents au Niger. Malheureusement ces espaces de discussion sont souvent trop formels, les acteurs devant défendre une position institutionnelle, ils sont insuffisamment préparés et ne donnent pas toujours lieu à des comptes-rendus partagés. Dès l'ores cela limite les échanges constructifs et la cocréation de connaissances.

Dans le cadre d'ACOTAF, des « focus groupes » ont été réalisés et se sont avérés de bons espaces de partage et de cocréation de connaissances. Ces focus groupes reposaient sur quelques principes :

- Rédaction d'une note de problématique par le RECA reposant au maximum sur des observations de terrain au Niger. Cette note permettait d'introduire les échanges, de poser une problématique. Cette problématique était clairement annoncée dans la lettre d'invitation au focus groupe ;
- Les acteurs sont invités pour leurs compétences personnelles, pas pour leur titre : il s'agit de personnes ressources expertes du sujet traité par le focus groupe ;
- Les acteurs ne sont pas porteurs d'une casquette institutionnelle mais d'une connaissance sur le sujet abordé ;
- Le focus groupe favorise des échanges à bâtons rompus plutôt que des débats : on cherche à comprendre, sans jugement de valeur. Le facilitateur met l'accent sur l'écoute ;
- Le RECA offre un lieu convivial de rencontre et le focus groupe se termine par un repas partagé offert par le RECA ;
- Le focus groupe dure en général une matinée ;
- Une note de synthèse est rédigée après le focus groupe : cette note n'est pas un compte-rendu de réunion, mais plutôt une note de réflexion et est partagée avec les participants dans un délai assez court (ils sont appelés à la commenter). La note rédigée reconnaît la participation des différentes personnes ressources mais ne reprend pas les avis des uns et des autres.

Pratique 7 : Des enquêtes téléphoniques ciblées pour collecter de façon efficiente des données de terrain

Grâce au télé-conseil et aux groupes WhatsApp, le RECA dispose d'une base de données de numéros de téléphones de paysans (60 000 numéros de téléphones). Cette base doit être complétée par une base regroupant les numéros de conseillers (exemple, dans le cadre d'ACOTAF, il a fallu obtenir des numéros de conseillers ayant mis en place des CEP et CEAP). Le RECA peut alors conduire des enquêtes téléphoniques rapides sur des sujets précis. Les enquêtes sont en général limitées à quelques questions bien ciblées pour que cela reste gérable au téléphone.

Ces enquêtes téléphoniques sont donc assez faciles à réaliser, ne coûtent pas grand-chose (à part un peu de crédit téléphonique), peuvent être facilement calées dans un emploi du temps. L'exercice demande malgré tout un peu d'expérience et suppose de connaître le sujet pour s'assurer que les réponses soient correctes. Inconvénient, elles sont réalisées à distance et ne

doivent pas dispenser d'observations directes sur le terrain. Elles devraient donc être utilisées en complément à des observations de terrain.

Quelques expériences et pratiques de cocréation de connaissances au sein du SNCA

Etant donnée la faiblesse de capitalisation des démarches de conseil et de gestion de connaissances par les acteurs du conseil, cette section n'est pas exhaustive. Elle constitue cependant un premier inventaire d'expériences de cocréation de connaissances. Elle propose également une approche qui pourrait être utilisée pour d'autres expériences de gestion et de cocréation de connaissances.

Au sein du SNCA, la cocréation de connaissances est avant tout possible au niveau du terrain (chez les producteurs, au niveau des dispositifs de conseil de terrain et dans les OP) et lors d'activités de recherche. Mais on aurait tort de penser qu'elle se limite à ces niveaux. En réalité la cocréation de connaissance touche toutes les fonctions support du SNCA.

La cocréation de connaissances chez les producteurs et productrices

Un mouvement paysan lieu de cocréation de connaissances

Le Niger dispose d'un véritable mouvement paysan⁹ qui s'est structuré progressivement depuis près de 40 ans. Actuellement il est structuré de la base au sommet : plusieurs centaines de milliers de producteurs et productrices, regroupés en plusieurs milliers de groupements actifs, en plusieurs centaines d'unions actives, en plusieurs dizaines de fédérations actives et en faitières nationales. Ce mouvement est porteur d'une vision commune basée sur l'exploitation familiale.

Au sein de ces organisations, les producteurs et productrices ont développé des habitudes d'analyse, de réflexion, de dialogue qui sont propices au partage et à la cocréation de connaissances entre producteurs et productrices. De nombreuses OP ont notamment porté des programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour leurs membres, l'alphabétisation fonctionnelle facilitant les processus d'apprentissage (apprendre à apprendre).

Le taux d'alphabétisation fonctionnelle s'améliore globalement au Niger. Il était de 1% en 1960, de 14% en 2001 et de 30% en 2011, soit un doublement entre 2001 et 2011. Les hommes sont en moyenne deux fois plus alphabétisés que les femmes : au niveau national 38.6% pour les hommes contre 22.1% pour les femmes, et en milieu rural 33.1% pour les hommes contre 15.9% pour les femmes. En milieu rural c'est donc à peine plus d'une femme sur 10 qui est alphabétisée.

Encadré 2 : Taux d'alphabétisation au Niger (Source : Recensement général de la population et de l'habitat, INS, 2012)

Des espaces plus diffus de partage et cocréation de connaissances

Assez impliquées dans les OP formelles - les femmes sont par exemple majoritaires à la FUGPN Mooriben - ACOTAF révèle que les femmes disposent aussi d'autres espaces de partage de connaissances : les groupements MMD, les tontines, les Club Dimitra, etc. Or ces espaces non-dédiés a priori au conseil agricole passent sous le radar du SNCA.

⁹ D. Gentil et M.R. Mercoiret proposent une définition de mouvement paysan, basée sur cinq critères : Une autonomie intellectuelle et financière ; Des objectifs conscients et explicites ; Des rapports significatifs avec l'Etat et /ou le reste de la société civile ; Une taille ou un poids économique et politique « suffisant » ; Une organisation interne déjà établie.

L'échange de connaissances et la cocréation de connaissances entre paysans existe bien sûr de façon diffuse sur le terrain et de plus en plus par l'intermédiaire des groupes WhatsApp qui permettent à des paysans qui ne sont pas dans les mêmes localités de partager informations et conseils.

Le RECA rapporte par ailleurs une anecdote intéressante : dans la région de Tahoua des paysans nigériens louent des parcelles à des paysans nigériens notamment pour pouvoir observer leurs pratiques agricoles et s'en inspirer. Le Nigeria n'est donc pas que fournisseurs d'intrants (très souvent non-homologués) mais est aussi fournisseurs de connaissances qui seront alors adaptées aux contextes du Niger.



Photo 4 : Capture d'écran d'un groupe WhatsApp de producteurs à Tahoua (Source : RECA)

Éléments favorables à la cocréation de connaissances chez les producteurs·trices	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances chez les producteurs·trices
<p>Appartenance à une OP et existence d'un mouvement paysan</p> <p>Les femmes disposent d'espaces spécifiques</p> <p>Echanges de paysans à paysans directement au champ et via les groupes WhatsApp</p>	<p>Faible alphabétisation des producteurs, le niveau pour les productrices étant encore plus faible.</p>

La cocréation de connaissances au niveau des dispositifs de conseil et des paysans

La démarche de vulgarisation technique et de transfert de technologies qui domine le conseil agricole au Niger est peu favorable avec la cocréation de connaissances entre le conseiller et les paysans, ni entre les paysans entre eux.

Une autre démarche de conseil très répandue au Niger est celle des champs école paysans. ACOTAF a réalisé une étude spécifique sur la sensibilité de cette démarche à l'agroécologie (cf. le rapport spécifique sur ce sujet). Cette étude met en avant des éléments favorables à la cocréation de connaissances, ainsi que des éléments défavorables:

- Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans les champs écoles paysans :
En théorie la dernière version du guide sur les champs écoles (version 2021 – champs école agropastoraux pour une agriculture intelligente face au climat) est relativement sensible à l'agroécologie. Sur le papier la cocréation de connaissances est bien mise en avant comme un élément important de la démarche, de même que les principes de participation et d'équité. De plus les femmes ont en principe toute leur place dans les champs écoles et peuvent même établir des sous-groupes si besoin. Enfin, d'autres éléments de la démarche (mise en place d'associations villageoises d'épargne crédit et de plan d'action communautaire par exemple) doivent contribuer à l'autonomisation / *empowerment* des paysans. L'enquête RECA/ACOTAF révèle aussi des aspects

favorables à la cocréation de connaissances sur le terrain. Les champs écoles reposent toujours sur un diagnostic partagé conseiller-paysans. Les conseillers sont présents de façon hebdomadaire sur le champ école ce qui facilite la constitution d'un « couple conseiller-paysans » potentiellement propice à la cocréation de connaissances.

- Eléments défavorables à la cocréation de connaissances dans les champs écoles paysans : Cependant le guide recommande des durées trop courtes des champs écoles (par exemple une campagne) qui semblent incompatibles avec l'établissement d'une vraie relation de confiance entre le conseiller et les paysans et semblent peu compatibles avec la durée des processus d'innovations en agroécologie. Cette durée trop courte est confirmée par l'enquête RECA/ACOTAF qui constate que la grande majorité des champs école ne dure qu'une saison. D'autre part, les conseillers semblent laisser trop peu de place à l'innovation paysanne ; l'enquête RECA révélant que seulement 2 conseillers sur 47 rapportent l'existence d'innovations paysannes. Lors de visites de terrain, le RECA a aussi constaté des protocoles test défailants. Ces diverses faiblesses des champs écoles paysans - d'ailleurs confirmées lors du focus groupe multi-acteurs conduit sur les champs écoles – sont peu favorables à la cocréation de connaissances entre les paysans et le conseiller, ni entre les paysans.



Photo 5: Champ école paysan (photo: RECA)

L'étude ACOTAF de 2021 indique que les dispositifs de conseil des OP et ONG sont globalement plutôt plus sensibles à l'agroécologie que les dispositifs privés ou étatiques. Cependant le scoring est très global et n'est pas suffisamment concluant pour se prononcer relativement à une meilleure prise en compte du principe de cocréation de connaissances par l'un ou l'autre des dispositifs de conseil. On peut cependant formuler l'hypothèse que ce principe serait davantage pris en compte au sein des OP qui ont une expérience en démocratie locale et en vie associative¹⁰.

¹⁰ Mais les OP sont parfois contraintes par des logiques de projets (court-terme, satisfaction des indicateurs, rigidité) qui ne favorisent pas la cocréation de connaissances.

L'étude ACOTAF sur la place des femmes en agroécologie et dans le conseil agricole souligne qu'il y a très peu de femmes conseillères et que les femmes sont moins touchées par le conseil agricole (par exemple elles ne représentent que 3-4% des bénéficiaires du conseil à l'exploitation familiale). L'étude estime même qu'en pratique elles sont une préoccupation mineure du conseil agricole, malgré les discours des acteurs sur le genre. Les connaissances des femmes seraient ainsi moins valorisées dans le SNCA.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans les dispositifs de conseil	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances dans les dispositifs de conseil
<p>Guide CEAP (2021) reconnaît l'importance de la cocréation de connaissances.</p> <p>La cocréation de connaissances paysans-paysans semble plus présente dans les dispositifs de conseil des OP.</p> <p>Les femmes partagent des savoirs dans des espaces qui passent souvent sous le radar du SNCA comme : les tontines, les groupements MMD, les clubs Dimitra.</p> <p>Les groupes WhatsApp de conseillers et de paysans.</p>	<p>En pratique il y a peu de place à l'innovation paysanne dans les champs écoles qui sont par ailleurs très courts et peu flexibles.</p> <p>Dominance de l'approche de vulgarisation = transfert de technologie.</p> <p>Les savoirs féminins sont probablement moins reconnus et valorisés dans le SNCA que les savoirs masculins.</p> <p>Moindre inclusion numérique des femmes (moindre accès aux groupes WhatsApp et au télé-conseil).</p>

La cocréation de connaissances au niveau du lien recherche-conseil

L'APCA a réalisé plusieurs travaux sur le lien recherche-conseil en 2019 et 2021. Les conclusions de ces travaux sont résumées ci-dessous et sont détaillées en annexe :

- Le lien systémique recherche-conseil est actuellement défaillant et doit être reconsidéré à l'aune des évolutions du contexte. Aujourd'hui avec une constellation d'acteurs faisant de la recherche et une constellation d'acteurs faisant du conseil, ce lien ne peut plus seulement consister en une unique cellule au niveau de l'INRAN reliant un dispositif de recherche unique (INRAN) et un dispositif de conseil unique (celui du Ministère), mais doit relier deux systèmes : le SNCA (conseil) et le SNRA (recherche).
- Le lien recherche-conseil ne doit plus se limiter à valoriser les résultats de la recherche ou à identifier les contraintes des paysans, mais doit aussi valoriser les innovations paysannes. Les OP sont dorénavant des acteurs de la recherche et de l'innovation, sur le plan technique, organisationnel.
- La cocréation de connaissances doit être facilitée le long du continuum recherche fondamentale – recherche développement – innovation - conseil.
- Le lien recherche-conseil est souvent vu sous l'angle, d'une part de la valorisation des résultats de recherche et d'autre part de la remontée des contraintes / des besoins de recherche, c'est-à-dire uniquement sous l'angle de la fonction support « alimenter – renouveler le SNCA ». Or les institutions de recherche peuvent contribuer à toutes les fonctions support du SNCA : gouvernance (c'est prévu dans la gouvernance du SNCA), suivi-évaluation, formation, etc. La cocréation de connaissances entre chercheurs et autres acteurs du SNCA devrait donc avoir lieu au niveau de toutes les fonctions support du SNCA.

- Deux documents stratégiques sont censés servir de référence sur les liens Recherche-Conseil Agricole : d'une part le document *Système National de Conseil Agricole – HC3N*, rédigé et adopté officiellement en 2017 et d'autre part le document *Stratégie de recherche formation innovation pour l'agriculture sur le moyen et long terme au Niger - SP CNRA*, rédigé en 2017, adopté 2018¹¹. Certaines des recommandations de la stratégie recherche semblent rejoindre l'esprit du SNCA : elles insistent sur les besoins et les modalités de coordination, sur l'importance du niveau régional, sur la place des paysans dans les mécanismes d'innovation (ils ne sont pas de simples bénéficiaires de la recherche mais aussi des contributeurs de la recherche). La pleine opérationnalisation de ces deux stratégies reste un enjeu près de 7 ans après leurs adoptions.

Depuis bien longtemps la recherche est sortie des stations et les projets de recherche-développement, recherche-action ou recherche participative en milieu paysan sont favorables à la cocréation de connaissances entre paysans-chercheurs-conseillers. Cependant les projets de recherche-développement restent minoritaires par rapport aux autres projets souvent très formatés, formatage / rigidité qui est peu favorable à la cocréation de connaissances.

Il existe dans certains cas des bonnes collaborations entre OP et instituts de recherche : en particulier lorsque le projet de recherche-développement est monté par une OP qui cherche alors un partenaire de recherche, plutôt que l'inverse. Ce lien recherche-conseil devient évident lorsque des OPA/OPEL ayant internalisé des dispositifs de conseil agricole portent des projets de recherche-développement. Le déploiement d'universités en régions (progressivement depuis une quinzaine d'année) est également un élément favorable à ces partenariats sur le terrain. Un consortium a par exemple été mis en place entre l'INRAN, l'université de Tillabéry et la FUGPN Mooriben (RAPAN¹²).

Un élément peu favorable à la cocréation de connaissances entre chercheurs et autres acteurs du SNCA est le fait que des chercheurs choisissent (doivent ?) parfois (souvent ?) de publier en anglais. Ces publications sont souvent publiées localement avec beaucoup de retard et ne nourrissent donc pas assez le SNCA.

Deux exemples permettent de bien illustrer la trop faible valorisation des résultats de la recherche. Ces exemples pointent non pas un problème de cocréation de connaissances, mais de valorisation de ces connaissances ensuite :

- Le Niger dispose d'une banque d'environ 500 variétés de mil (peut-être la plus grande du monde ?), une vingtaine se retrouvent chaque année au catalogue semencier et une seule domine à elle seule les achats institutionnels (à hauteur de 80%). L'Union de Falwel (l'OP qui produit le plus de semences de mil) propose à ces membres une bien plus grande diversité de semences plus en adéquation avec les besoins de producteurs. Cet exemple illustre non pas une défaillance de la recherche qui a bien fait son travail, mais une défaillance du système d'achats institutionnels. (cf. à ce sujet une note rédigée par le RECA dans le cadre d'ACOTAF).

¹¹ Le statut véritable du document du SP CNRA semble incertain : il semble avoir été adopté en 2018, mais n'a jamais été publié officiellement, ni diffusé. Peut-être s'agit-il seulement d'une adoption en atelier de validation, plutôt qu'un véritable endossement formel par les autorités nigériennes ? Il a été fait mention à la mission d'une possible révision / simplification de ce document à venir.

¹² Mais nous ne connaissons pas son état de fonctionnalité.

- Cette année, la recherche a travaillé sur l'impact des eaux d'irrigation sur la qualité bactériologique de la laitue dans les jardins maraîchers de Niamey. Le document est publié dans une revue scientifique en anglais. Les organisations de producteurs concernées n'en ont pas pris connaissance et donc ne réfléchiront pas sur les résultats et les éventuelles mesures à prendre.

Il existe d'autres espaces de cocréation de connaissances en régions : les plateformes d'innovation se sont développées dans tout le pays (notamment dans le cadre du programme WAAPP / PPAO) et sont en principe favorables à la cocréation de connaissances entre acteurs d'une filière. Malheureusement, elles sont souvent surtout fonctionnelles dans le cadre de projets. Des structures régionales de promotion de l'innovation en petite irrigation (les SERPI) ont été mises en place à Agadez, Tahoua et Tillabéri dans le cadre du PromAP.

Ainsi il existe bien au Niger différents espaces de cocréation de connaissances faisant le lien recherche-conseil (plateformes d'innovations, SERPI, projet associant OP et recherche ou autres partenaires, etc.) mais qui pèchent par un manque de partage, de capitalisation et de durabilité au-delà des projets.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans le lien recherche conseil	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances dans le lien recherche-conseil
<p>Recherche-développement, recherche-action, recherche participative en milieu paysan</p> <p>Projets de recherche-innovation portés par des OP en partenariat avec la recherche (et non l'inverse)</p> <p>Présence des universités en régions</p> <p>Les plateformes d'innovation et les SERPI permettent en principe la cocréation de connaissances</p> <p>Acteurs de la recherche présents dans la gouvernance du SNCA (dans le comité d'orientation stratégique du conseil agricole et dans le conseil d'administration de l'APCA). RECA présent dans le CA de l'INRAN</p>	<p>Logique projet formatée et de courte durée</p> <p>Organisations professionnelles agricoles absentes de la gouvernance du CNRA</p> <p>Publications scientifiques de chercheurs nigériens parfois publiées en anglais et trop peu diffusées dans le SNCA</p>

La cocréation de connaissances et l'information et la veille au sein du SNCA

Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, l'ANSI, le RECA et l'APCA, avec l'appui du PromAP (GIZ) ont mis en place la bibliothèque numérique de l'agriculture et du développement rural au Niger www.duddal.org. Elle recense plusieurs milliers de références : textes, photos, audio, vidéos, cartes, logiciels.

Le RECA dispose d'un système numérique de plusieurs outils favorables à la diffusion d'informations: Site web www.reca-niger.org, télé-conseil, serveur vocal, groupes WhatsApp, radio, applications et visant différents publics. En particulier le site web du RECA est une référence pour toute l'Afrique de l'Ouest.

Malheureusement tout le monde ne partage pas cette volonté de partage d'information et certains acteurs du SNCA semblent avoir le réflexe de conserver les informations pour eux.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances en matière d'information et de veille	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances en matière d'information et de veille
Bibliothèque numérique www.duddal.org Site web du RECA www.reca-niger.org	Réflexe fréquent de non-partage d'information.

La cocréation de connaissances et la formation des conseillers

La pratique de visites de terrain du RECA (et certainement d'autres acteurs) contribue à la formation continue des conseillers.

Le RECA accueille par ailleurs de nombreux stagiaires et contribue ainsi à la formation de jeunes diplômés dont certains seront amenés à travailler dans le conseil agricole (conseiller, gestionnaire de dispositifs...).

Dans les écoles d'agronomie l'enseignement relatif au conseil agricole reste dominé par l'approche de vulgarisation et l'accompagnement de l'innovation paysanne y est peu abordé.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans la formation des conseillers	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances dans la formation des conseillers
Visites de terrain comme base de la formation continue des conseillers du RECA.	Accompagnement de l'innovation paysanne et co-innovation peu abordée dans le cursus des écoles d'agronomie.

La cocréation de connaissances au niveau de la gouvernance du SNCA

En théorie la gouvernance du SNCA est partagée entre les acteurs du SNCA. Le comité d'orientation stratégique du conseil agricole (COS-CA) regroupe plusieurs ministères sectoriels, des acteurs de la recherche et de l'enseignement, de la profession agricole et d'autres privés. Le conseil d'administration de l'APCA est paritaire entre l'Etat et la profession agricole. Ces instances de gouvernance mixte ou paritaire sont en principe favorables à la cocréation de connaissances entre acteurs. Or en pratique ce fonctionnement paritaire est peu opérationnel pour le moment.

A l'inverse la gouvernance du CNRA montre deux faiblesses : les acteurs du conseil n'y sont pas présents et la profession agricole y est absente. Ce n'est pas le cas au niveau du conseil d'administration de l'INRAN qui comporte des représentants du RECA et de l'APPSN (semenciers).

La mission même de l'APCA est censée être très favorable à la cocréation de connaissances au sein du SNCA. L'APCA n'est pas une agence de conseil. L'APCA est censée animer le SNCA, mettre les acteurs en synergie, favoriser l'échange d'expériences entre ces acteurs, faire connaître les approches des uns et des autres. Une bonne partie de sa mission relève donc de la gestion de connaissances et devrait favoriser la cocréation de connaissances au sein du SNCA. Malheureusement l'opérationnalisation de l'APCA au niveau national et en régions reste difficile 7 ans après l'adoption de cette réforme (en 2017) et 5 ans après l'installation de l'APCA (en 2019).

Dans ces instances de gouvernance du SNCA et CNRA, les femmes y sont peu représentées ; notons cependant que la SP-CNRA est actuellement une femme.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans la gouvernance du SNCA et du CNRA	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances dans la gouvernance du SNCA et du CNRA
<p>En principe gouvernance mixte du SNCA (COS-CA) et paritaire de l'APCA (conseil d'administration)</p> <p>Présence du RECA dans le conseil d'administration de l'INRAN</p> <p>En principe c'est l'essence même de la mission de l'APCA que de favoriser la cocréation de connaissances dans le SNCA</p>	<p>Pas de présence des acteurs de conseil ni de la profession agricole dans la gouvernance du CNRA</p> <p>Opérationnalisation difficile de l'APCA</p> <p>Femmes peu présentes dans ces instances de gouvernances du SNCA et du CNRA</p>

La cocréation de connaissances et le financement du SNCA

La logique projet domine le conseil agricole : projets de courte durée, trop peu flexibles. La courte durée ne permet pas toujours l'établissement de relations de confiance entre paysans et conseillers, relations de confiance indispensables à la cocréation de connaissances. L'absence de flexibilité ne permet pas de réorienter les projets selon les contextes locaux, les éventuelles innovations locales.

L'APCA a promu une démarche de contrats de performance avec les OP. 6 contrats ont ainsi été signés en 2020. Ils devaient renforcer les OP sur certaines dimensions du conseil : chaque OP devait ainsi explorer certaines dimensions du conseil selon ses avantages comparatifs. Cela devait aussi permettre les échanges croisés entre OP et la capitalisation d'expériences par l'APCA. Malheureusement la mise en œuvre complète de ces contrats de performance n'a pas été possible faute de moyens financiers suffisants. Cet échec partiel ne facilite pas les relations entre l'APCA et les OP.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans le financement du SNCA	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances dans le financement du SNCA
<p>Logique initiale des 6 contrats de performance signés avec les OP</p>	<p>Logique projet (courte durée, peu flexible) peu favorable à la cocréation de connaissances</p> <p>Absence de financement, de suivi effectif et de capitalisation des 5 contrats de performance</p>

La cocréation de connaissances et le suivi-évaluation du SNCA

Le suivi-évaluation des projets et programmes et des dispositifs de conseil est dominé par le suivi d'activités. Rarement le suivi des effets et impacts du conseil est réalisé. Par ailleurs, l'évaluation des impacts du conseil est un exercice particulièrement difficile (très difficile d'isoler le conseil des autres facteurs d'impacts). Tel que pratiqué le plus souvent aujourd'hui par les dispositifs de conseil ou par l'APCA (pour le SNCA), le suivi-évaluation effectué ne permet pas de donner du sens aux chiffres et ne contribue pas à la cocréation de connaissances sur le conseil agricole.

Quelques acteurs capitalisent un peu leurs pratiques et partagent les résultats, mais trop peu. Par ailleurs les échecs sont trop rarement documentés, ces capitalisations mettant surtout en avant les success-stories.

Éléments favorables à la cocréation de connaissances dans le suivi-évaluation du SNCA	Éléments défavorables à la cocréation de connaissances dans le suivi-évaluation du SNCA
Quelques capitalisations d'expériences (malheureusement trop rares)	Suivi-évaluation dominé par le suivi d'activités et touchant peu les effets et impacts du conseil Echecs rarement documentés

En synthèse : la cocréation de connaissances dans le SNCA

Le schéma page suivante reprend les principaux éléments favorables et défavorables à la cocréation de connaissances au sein du SNCA.

Un message clé doit être retenu : bien que la cocréation de connaissances concerne avant tout les paysans sur le terrain (interaction paysan-paysan), les dispositifs de conseil (interaction paysan-conseiller) et le lien recherche-conseil (interaction paysan-chercheur-conseiller), elle touche en fait tous les éléments d'un SNCA. C'est-à-dire que pour chaque fonction support du SNCA il faudrait mettre en place des pratiques plus favorables à la cocréation de connaissances.

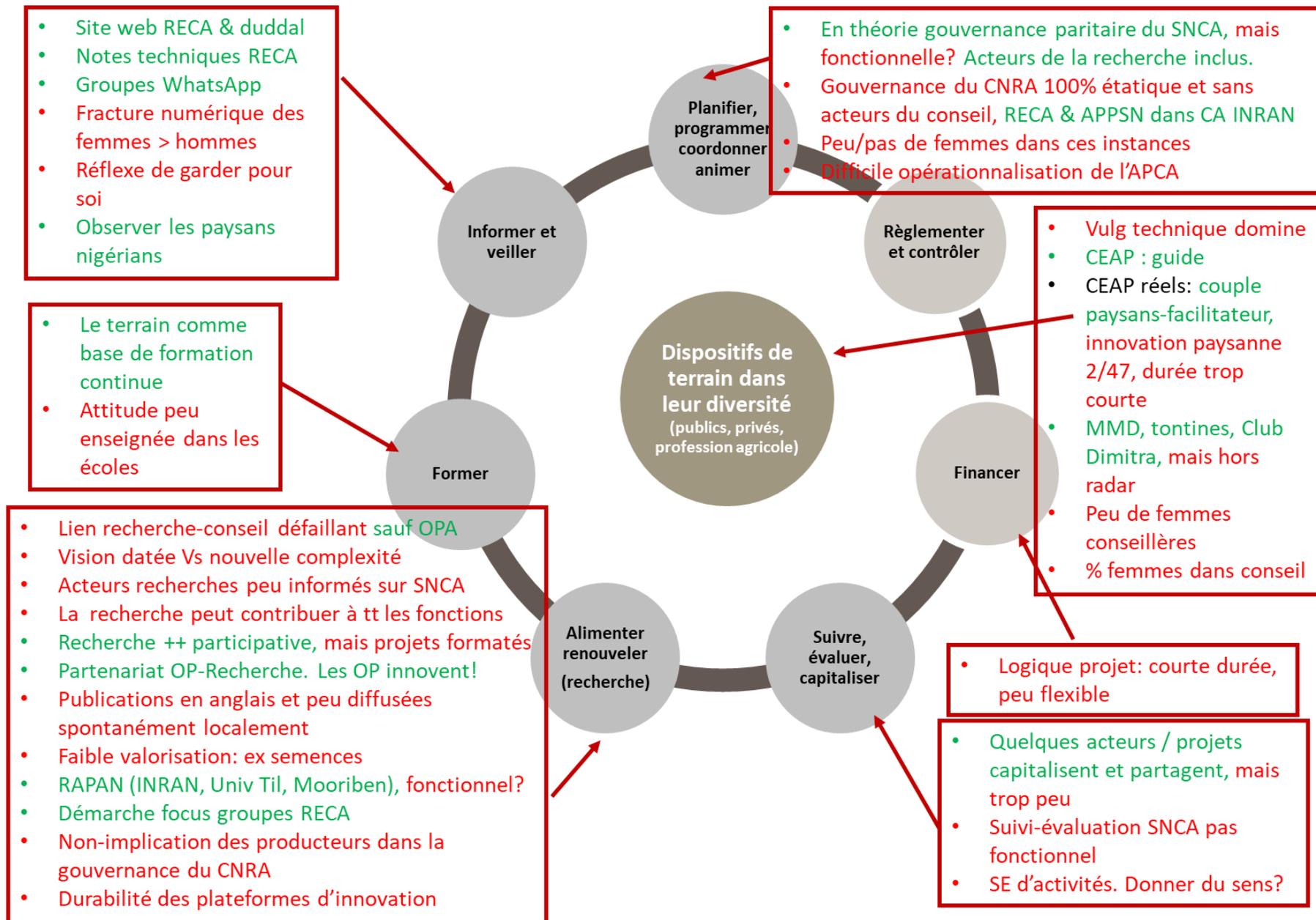


Figure 2 : La cocréation de connaissances dans le SNCA (en vert = éléments favorables à la cocréation de connaissances entre acteurs, en rouge = éléments défavorables à la cocréation de connaissances)

Pourquoi la cocréation de connaissances est-elle si difficile dans le SNCA?

Le faible niveau d’alphabétisation des producteurs et productrices (la situation est deux fois pire pour les femmes !) et probablement le frein numéro un à la cocréation de connaissances entre eux et elles. Non pas qu’il faille obligatoirement être alphabétisé pour partager et créer des connaissances, mais l’alphabétisation fonctionnelle aide les processus d’apprentissage, aide au développement de compétences cognitives, aide à apprendre à apprendre, aide à adopter des démarches plus scientifiques. La situation serait en revanche meilleure au sein d’OP où les paysans sont probablement plus alphabétisés (fruits de programmes d’alphabétisation de ces OP) qu’en dehors des OP et ont acquis des habitudes en vie associative.



Photo 6: Centre d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes à Kollo (photo: Nariindu)

Beaucoup d’acteurs du SNCA semblent **avoir le réflexe de garder pour eux une connaissance plutôt que de la partager**. Est-ce parce que l’information est un enjeu de pouvoir ? De renommée ? Par exemple les chercheurs partagent assez tardivement leurs résultats et seulement une fois que les publications sont effectivement publiées, d’ailleurs souvent en anglais. Est-ce pour permettre aux acteurs du conseil de garder leur avantage compétitif sur le marché de l’aide au développement ? Par exemple, les ONG et bureaux d’études partagent rarement leurs échecs ou difficultés pour ne pas nuire à leur image, ou ne partagent pas toujours leurs outils pour garder un avantage face à la concurrence.

Il y a pourtant des instances et des espaces qui devraient permettre ces partages de connaissances et donc la cocréation de connaissances entre acteurs. Par exemple les plateformes innovations, les SERPI au niveau régional, les CEAP sur le terrain... Mais peut-être que ces instances n’ont **pas assez d’outils de partage formel de connaissances ou restent des initiatives trop courtes et peu durables**.

Relativement à la cocréation de connaissances entre paysans et conseillers, il y a un **double problème de posture** :

- Après des années de vulgarisation cette approche reste très prégnante chez les conseillers. Les conseillers sont encore très souvent dans une posture de « sachant ». Adopter une posture de « sachant » alors que forcément ils ne peuvent pas tout savoir, et c’est bien normal, peut les décrédibiliser aux yeux des paysans. L’insuffisance du backstopping des conseillers ne les aide d’ailleurs pas. Si les conseillers, face à un problème qu’ils ne maîtrisent pas, pouvaient se retourner vers un système de backstopping efficace, ils seraient certainement bien plus à même de réfléchir avec les paysans.

- La posture des paysans n'aide pas non plus. Lorsqu'ils sont faiblement alphabétisés, donc peu habitués aux processus d'apprentissage, ils ne se sentent pas toujours légitimes face à un conseiller.

Ce double problème de posture est accentué par le fait que les acteurs ont souvent **trop peu d'intérêt pour les pratiques paysannes qu'ils ne reconnaissent pas toujours et qu'ils ne cherchent pas toujours à comprendre**. Or l'accompagnement des transitions agroécologiques doit partir d'une compréhension de la rationalité des pratiques paysannes. Il faut partir de cette rationalité pour comprendre les enjeux de transition de chaque contexte, pour formuler des chemins de transitions contextualisés au lieu des approches standards (promotion du compost et biopesticides par exemple).

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises dans ce rapport, la **logique projet** (courte durée, formaté, peu flexible, avec des équipes qui peuvent changer fréquemment) n'est pas favorable à la cocréation de connaissances qui exige du temps, de la flexibilité.

Conclusions pour renforcer la cocréation de connaissances dans le SNCA

Cette analyse transversale sur la cocréation de connaissances montre que ce principe de l'agroécologie concerne certes en priorité les producteurs et productrices sur le terrain, mais aussi les dispositifs de conseil sur le terrain et le lien recherche-conseil, et enfin concerne également toutes les autres fonctions support du SNCA. Renforcer la cocréation de connaissances dans le SNCA suppose donc d'agir à ces différents niveaux.

Au niveau des producteurs et des productrices l'amélioration de leur **alphabétisation**, socle du conseil agricole, socle des processus d'apprentissage, est nécessaire. Les OP ont une certaine expérience en la matière et leurs programmes d'alphabétisation fonctionnelle devraient être subventionnés (ce sera efficace et efficient). **La convergence de trois mouvements - mouvement paysans, mouvement agroécologique et mouvement féminin** – contribuerait à l'autonomisation / *l'empowerment* des paysans et paysannes : ils et elles se sentiraient alors plus légitimes à faire connaître et reconnaître leurs savoirs agricoles, à cocréer des connaissances et à coconstruire des innovations favorables aux transitions agroécologiques. Ces processus de cocréation de connaissances et de co-construction d'innovations ayant lieu entre paysans et entre paysans et chercheurs. Enfin, il est urgent de s'intéresser aux **pratiques et savoirs féminins**, les inventorier, les comprendre, les reconnaître afin de les valoriser dans les transitions agroécologiques (d'autant plus que de nombreuses pratiques féminines sont agroécologiques).



Photo 7: Une planche de maraîchage au féminin attestant de savoirs féminins spécifiques (Photo: RECA)

Au niveau des dispositifs de conseil et du lien recherche-conseil, mieux prendre en compte le principe de cocréation de connaissances dans le SNCA suppose une **rupture en termes de démarche habituelle de conseil, celle de la vulgarisation top-down** (transfert de technologie). La vulgarisation reste nécessaire dans certains cas spécifiques, mais ne doit pas être l'unique approche de conseil. Parler de rupture n'est pas anodin car le pas à franchir est important. Il est cependant à la portée des dispositifs de conseil et il y a déjà des exemples de dispositifs de conseil favorisant la cocréation de connaissances : certains champs écoles bien conduits, les partenariats OP-recherche, certaines plateformes d'innovation, etc. Il faudrait donc capitaliser ces « bonnes pratiques » et **améliorer à la marge certaines démarches de conseil. C'est le cas des champs écoles paysans : un rallongement de leur durée, une meilleure prise en compte des femmes et une sensibilisation des conseillers à l'innovation paysanne iraient dans le bon sens. Renforcer les partenariats OP-recherche pour la conduite de projets de recherche-développement portés par les OP** est également une piste efficace et efficiente valorisant bien les avantages comparatifs de chacun (démarche scientifique garantie par la recherche d'une part, et connaissance des savoirs paysans, proximité, contextualisation, garantis par l'OP d'autre part).

Au niveau des autres fonctions support du SNCA : L'ensemble des fonctions support du SNCA devrait être rendu plus sensible au principe de cocréation de connaissances. Par exemple, la gouvernance du SNCA du Niger est mixte / paritaire¹³ (Etat-profession agricole) en théorie, mais reste à ce que cela se traduise vraiment dans les faits. La pleine opérationnalisation de l'APCA, dans l'esprit initial du SNCA, devrait justement permettre que ce principe de cocréation de connaissances soit pris en compte à tous les niveaux du SNCA. L'APCA doit en effet favoriser la mise en synergie des acteurs et ne doit pas constituer une nouvelle administration dans le système.

Ce rapport milite pour faire évoluer les démarches de conseil : ne pas se limiter au transfert de technologies, mais faciliter la co-construction de connaissances entre les producteurs et productrices, la co-construction de connaissances entre producteurs-chercheurs-conseillers, ainsi qu'aux autres niveaux du SNCA.

Chaque acteur du conseil pourrait ainsi s'interroger : En quoi mes pratiques favorisent-elles la cocréation de connaissances dans le SNCA ? Ai-je pour habitude de capitaliser mes connaissances sur un sujet ? Ai-je pour habitude de partager mes connaissances et de les mettre en débat pour les enrichir, les vérifier ? Quelle attitude ai-je vis-à-vis des pratiques paysannes ? Et vis-à-vis de l'innovation paysanne ?

Ce rapport constitue une première exploration pratique de ce sujet et n'est pas exhaustif. Il peut cependant servir de base à une réflexion multi-acteurs sur ce sujet que pourraient conduire ensemble le RECA, l'APCA, la recherche et les OP.

¹³ Gouvernance mixte du COS-CA et gouvernance paritaire du CA-APCA.

ANNEXE 1 : définition des 13 principes de l'agroécologie

Intitulé et définition du principe	Exemples
<p>1. Recyclage. Privilégier les ressources renouvelables locales et issues du recyclage des matériaux/ressources de base, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. Le recyclage peut avoir lieu aussi bien au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau des paysages grâce à la diversification et à la création des synergies entre les activités</p>	<p><i>Fabrication et utilisation du compost, valorisation des déchets ménagers et des résidus de récolte et des arbres (BRF) pour la fertilisation des sols ; déchets agroindustriels ou artisanaux pour l'alimentation animale ; utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs etc.</i></p>
<p>2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance vis à vis des intrants chimiques commerciaux et renforcer l'utilisation des intrants produits localement par les producteurs eux-mêmes</p>	<p><i>Utilisation des semences paysannes et de la fumure produites sur la ferme, biopesticides achetés ou produit pour protéger les cultures, pratiquer les associations culturales et le sarclage mécanique pour réduire l'enherbement et le recours aux herbicides etc.</i></p>
<p>3. Santé du sol. Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol.</p>	<p><i>Adoption des pratiques de gestion durable des terres ; recours aux pratiques de semis sans labour, du paillage, utilisation de la fumure organique, agroforesterie etc.</i></p>
<p>4a. Améliorer la santé des animaux avec des médicaments, pratiques d'élevage basées sur l'agroécologie. Améliorer la prévention et la santé des animaux à travers des pratiques et solutions sont basées sur des produits naturels disponibles localement.</p>	<p><i>Limiter le recours aux intrants / médicaments produits chimiques souvent importés, utiliser les plantes médicinales disponibles localement etc.</i></p>
<p>4b. Amélioration et promotion du bien-être animal. Favoriser des pratiques et modes de conduite d'élevage qui réduisent ou évitent le stress et la maltraitance des animaux, et toute atteinte à leur intégrité physique</p>	<p><i>Respect des normes d'élevage exp nombre de sujets / m2, habitat approprié, propreté des locaux, alimentation et soins de qualité etc.</i></p>
<p>5. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage</p>	<p><i>Diversification des espèces élevées ou cultivées au sein de l'exploitation, utilisation de plusieurs variétés de semences pour les cultures végétales ou de races animales pour le cas de l'élevage ; préservation des variétés locales / paysannes, favoriser le développement des auxiliaires des cultures par l'installation de haie-vives et de plantes refuges etc.</i></p>
<p>6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, les synergies, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau).</p>	<p><i>Agroforesterie, système de rizipisciculture, intégration agriculture-élevage, etc.</i></p>
<p>7. Diversification économique. Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande</p>	<p><i>Promouvoir la diversification des activités économiques pour augmenter les sources de revenus des exploitations agricoles ; promouvoir des systèmes</i></p>

indépendance financière et puissent créer de la valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs.	<i>mixtes ou intégrés agriculture – élevage et les activités de transformation de la production agricole en tenant compte de la demande du marché etc.</i>
8. Co-crédation des connaissances. Renforcer la co-crédation et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs.	<i>Facilitation des échanges et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs expériences, facilitation de la participation des producteurs à la planification et la gestion des activités de recherche etc.</i>
9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Créer des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes des communautés locales, et <u>qui garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons et à la culture.</u>	<i>Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition, qui permet d'avoir une alimentation riche et diversifiée pour tous et en premier lieu les ménages agricoles ; prise en compte des habitudes alimentaires locales et amélioration de leur valeur nutritionnelle etc.</i>
10. Équité. Garantir des moyens d'existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs et les ouvriers permanents ou temporaires, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle.	<i>Prise en compte et développement des solutions aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables ; contribution au développement du commerce équitable ; promotion des innovations et des pratiques qui allègent ou n'augmentent pas la charge de travail des femmes, jeunes et autres personnes vulnérables etc.</i>
11. Connectivité. Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution équitables et courts et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales	<i>Mise en relation des producteurs et des consommateurs, appui au développement des marchés de proximité pour les produits locaux, mise en relation avec les acteurs des chaînes de valeurs et les fournisseurs des autres services agricoles</i>
12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles. Renforcer les structures institutionnelles (i) pour améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans producteurs et (ii) assurer une gestion durable des ressources naturelles et génétiques équitables et au service de tous	<i>Faciliter la mise en place des mesures pour l'accès inclusif et équitable au foncier et aux ressources naturelles, système de prévention et de gestion des conflits etc.</i>
13. Participation. Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments (agriculteurs) et des consommateurs à la prise de décisions afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires.	<i>Crédation et renforcement des organisations des producteurs, appui à la participation des producteurs à la gestion des interprofessions et des conseils des filières, développement des capacités de leadership et de négociation etc.</i>

ANNEXE 2 : Analyses complémentaires sur les liens recherche-conseil

Encadré 3 : Bref historique du lien recherche – conseil (extrait du rapport d'appui à l'opérationnalisation du SNCA, Ministère du Plan / PromAP, juillet 2019)

« Les liens recherche – vulgarisation étaient assez clairs et forts (relativement à aujourd'hui) jusqu'à la fin de l'époque du PRSAA et du PNRA fin 1998 et se faisaient au travers d'une unique cellule recherche-vulgarisation à l'INRAN-DECOR. La situation était en fait assez simple puisqu'il suffisait de faire le lien entre un dispositif public de vulgarisation dominant, le Ministère de l'agriculture, et un dispositif public de recherche dominant, l'INRAN. Les deux dispositifs de recherche et de vulgarisation étaient dotés de ressources humaines, financières et logistiques au travers de plusieurs programmes qui se sont succédés sur plusieurs décennies. Les modalités de gouvernance étaient claires elles-aussi. Nonobstant, les évaluations du PRSSA et du PNRA ont aussi révélé des défaillances dans cette articulation recherche-vulgarisation : trop faible prise en compte des préoccupations des producteurs(trices), faible efficacité, etc.

La situation est bien plus complexe aujourd'hui :

Du côté de la vulgarisation et du conseil : Au lieu d'un seul dispositif dominant de vulgarisation il existe une multitude de dispositifs de conseil, publics, privés et de la profession agricole qui ne sont pour le moment pas coordonnés (le SNCA est tout juste en début d'opérationnalisation et l'APCA n'est pas encore fonctionnelle). Le dispositif public est dorénavant minoritaire puisque le nouvel équilibre des forces en présence est 1/3, 1/3, 1/3. Chaque dispositif intervient avec ses démarches et ses messages.

Du côté de la recherche : De même au lieu d'un dispositif dominant de recherche, il existe aujourd'hui une multitude d'acteurs qui interviennent sur le continuum recherche fondamentale – recherche-développement – innovation – expertise : l'INRAN, des universités et facultés, les Ministères au travers de leurs DEP, des ONG, des OP, des projets, des plateformes d'innovation, etc. Ces acteurs qui mettent en œuvre des méthodologies et démarches de « recherche » très différentes, ne sont pas coordonnés (le CNRA et le CNRS ne parviennent pas à remplir ces tâches), échangent peu d'informations, ne se connaissent pas toujours, et ne se reconnaissent pas tous comme acteurs de la recherche (prise ici au sens large et non seulement de la recherche fondamentale sur des aspects techniques). Par ailleurs les acteurs publics de la recherche relèvent de différents ministères : MAGEL (INRAN), MESRI (CNRS, Universités, fac), Primature (CNRA). Par ailleurs il existe également de nombreux observatoires qui produisent de l'information, mais cette information est peu / pas utilisée sur le terrain¹⁴.

Au niveau du lien recherche-vulgarisation : L'articulation recherche-conseil se fait donc mal. La cellule recherche-vulgarisation a cependant été réactivée partiellement en 2016, mais sans moyens financiers et avec un flou institutionnel. Or il est très peu probable que réactiver cette cellule vulgarisation soit la bonne solution aujourd'hui. Comment une cellule vulgarisation située à l'INRAN pourrait-elle faire le lien entre une constellation d'acteurs de recherche et une constellation de dispositifs de conseil de terrain ? Dès lors, comment faire ce lien ? Les plateformes d'innovation (dans tout le pays) ou les SERPI (Agadez, Tahoua et Tillabéri) qui se multiplient depuis quelques années sont probablement une possibilité, mais cela devrait être confirmé car elles semblent extrêmement dépendantes des projets. D'autres pistes doivent être explorées. Par ailleurs il semble que les liens recherche-vulgarisation soient plus forts en région qu'au niveau central et qu'il y ait d'avantage d'échanges en région qu'au niveau central.

Enfin les acteurs de la « recherche » semblent encore peu informés sur le SNCA à ce jour au-delà de quelques personnes. »

Encadré 4 : Principales conclusions du focus groupe avec les OPA/OPEL sur les liens recherche-conseil

Le focus groupe organisé avec 7 OPA/OPEL (CAPAN, FCMN Nyia, FUGPN Mooriben, AREN, GAJEL, ANFO, FUCOPRI) a révélé que ces OPA/OPEL avaient beaucoup à dire sur les liens recherche-conseil et sur la recherche en général. Les principaux éléments de discussion sont repris dans l'encadré ci-après.

¹⁴ La production et diffusion d'information relève d'une autre fonction support de veille pour le SNCA, mais les liens sont possiblement étroits avec la fonction d'alimentation et de renouvellement du SNCA.

- Les OPA/OPEL ont mentionné conduire de nombreuses activités d'innovation. Elles parlent d'ailleurs d'avantage « d'innovation » que de « recherche » à proprement parlé.
- Ces activités d'innovation concernent des aspects techniques, organisationnels, méthodologiques et de mécanismes de financement.
- Il leur semble parfois difficile de véritablement distinguer ce qui relève de la recherche, de l'innovation ou du conseil. De fait, le lien recherche-innovation-conseil est effectif et direct puisque ces OPA/OPEL disposent de dispositifs de conseil agricole internalisés (plus ou moins avancés selon les cas).
- Toutes les OPA/OPEL n'affichent cependant pas les mêmes expériences en termes de recherche. La FCMN Nyia, la FUGPN Mooriben et la FUCOPRI semblent les OPA les plus actives en termes de recherche. Cependant cela mériterait d'être confirmé. Les OPEL (AREN et GAJEL) seraient surtout actives sur des questions organisationnelles.
- Ces OPA/OPEL ont des collaborations avec plusieurs organismes de recherche : INRAN, les facultés, le CIRAD, l'ICRISAT. Les chercheurs apportant leur démarche et rigueur scientifique. Les OPA/OPEL conduisent aussi certaines activités d'innovation en dehors de ces partenariats. Depuis récemment des OPA portent elles-mêmes des projets de recherche et l'organisme de recherche devient le partenaire (et non l'inverse où le projet de recherche est porté par l'organisme de recherche et l'OPA perçue comme partenaire de la recherche).

Des principes pour renforcer les liens recherche-conseil

Les participants ont souligné quelques éléments de principes pour renforcer les liens recherche-conseil. L'ensemble des éléments sont retranscrits dans l'encadré page suivante. Ils s'articulent autour de quatre idées ¹⁵:

- Partir des vrais besoins des producteurs et productrices;
- Approche participative et co-construction ;
- Partage, synergies, décloisonnement ;
- Accès à des résultats exploitables par les producteurs et productrices.

Encadré 5 : Principes proposés par les participants (retranscription des cartes rédigées pendant l'atelier de dialogue)

Partir des vrais besoins des producteurs et des productrices : « La recherche doit partir des préoccupations soulevées par les producteurs et non l'inverse » « Prendre en compte les vrais besoins des producteurs » « Définir les objectifs de recherche en partant des vrais besoins des paysans » « Vulgariser des innovations qui s'adaptent aux vrais besoins des producteurs » « Formuler des thèmes de recherche sur la base des besoins des producteurs »

Approche participative et co-construction : « Approche co-construction » « Former mieux les chercheurs à la démarche participative » « Recherche doit être faite avec tous les acteurs concernés » « Considérer le paysan en chercheur et non en objet de recherche »

Partage, synergies, décloisonnement : « Partager nos actions, nos résultats » « Trop d'individualisme. Chacun s'intéresse d'abord à sa renommée » « Décloisonner » « Identifier les idées de recherche ensemble » « Susciter la participation de tous » « Développer des stratégies communes d'intervention » « Bonne coordination » « Synergie d'action » « Synergie entre la recherche et le conseil agricole » « Partage des résultats »

Accès à des résultats exploitables par les producteurs et productrices : « La mise en œuvre de l'expérimentation et des résultats de la recherche en milieu paysans » « Accès aux résultats de la recherche par les producteurs » « Partage des résultats » « Réplication facile des résultats de la recherche »

¹⁵ Ces principes et démarches ne sont pas exhaustifs, l'atelier n'ayant pas procédé à un brainstorming sur principes / démarches. La question posée était « comment renforcer les liens recherche-conseil ? » et un certain nombre de réponses correspondaient à des principes et démarches.